



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 27 mai 2025

Date de convocation du Conseil municipal → 22 mai 2025

Date d'affichage de la convocation → 22 mai 2025

Nombre de Conseillers Municipaux

<i>Effectif légal</i>	19
<i>en exercice</i>	14
<i>présents</i>	09
<i>votants</i>	12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christophe POTET, Maire.

Présents :

Monsieur Etienne BARBIER, Monsieur Patrick COLLET, Madame Chantal GARCIA, Madame Ana GONCALVES, Madame Amélie LEFRANC, Madame Laetitia PAIRE, Monsieur Christophe POTET, Monsieur Rodney SALHI, Madame Catherine SPECKLIN, Madame Evelyne TANTOT.

Absents avec pouvoir :

Nom du mandant	Nom du mandataire
Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET	Madame Evelyne TANTOT
Madame Laetitia PAIRE	Monsieur Patrick COLLET
Madame Annie WILLE	Madame Catherine SPECKLIN

Absent excusé : Madame Catherine PERET, Monsieur Rémi VERBUCHAIN

Secrétaire de séance : Madame Catherine SPECKLIN

Ressources humaines – Création d'un emploi permanent - ATSEM

Délibération n° 11-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à onze voix pour et une abstention :

- approuve la création d'un poste d'Agent Territorial des Ecoles Maternelles à temps complet annualisé sur l'année scolaire ;
- autorise Monsieur le Maire d'exécuter toutes actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération ;
- inscrit au budget les crédits correspondants.

Avenant n°1 à la convention référent déontologue de l'élu local du budget primitif 2025

Délibération n° 12-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **approuve l'avenant n°1 à la convention référent déontologue de l'élu local ;**
- **dit que cet avenant modifie l'article n°5 « conditions financières » de la convention initiale ;**
- **précise que la commune acquittera un forfait de 150 euros par an et versera 80 euros au CDG pour chaque saisine du référent déontologue jugée recevable ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente convention.**

Mutualisation – Convention de service commun pour la formation des agents

Délibération n° 13-2025

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **approuve la convention de service commun « Formation à destination des agents »**
- **précise que cette convention prendra effet à compter de sa date de signature ;**
- **dit que la convention de service commun « Formation à destination des agents » prendra fin le 31 décembre 2028 ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.**

Convention de mise à disposition d'une friteuse au Comité de Jumelage de Lentigny

Délibération n° 14-2025

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **approuve la convention de mise à disposition d'une friteuse de marque Cometto au Comité de jumelage de Lentigny ;**
- **précise que la mise à disposition se fait à titre gracieux, la commune assumant les charges d'entretien et de maintenance, et l'utilisateur les charges relatives aux consommables ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.**

Convention de mise à disposition d'une friteuse au Comité de Jumelage de Lentigny

Délibération n° 15-2025

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **approuve la convention d'utilisation partagée d'un rabet désherbeur ;**
- **précise que la convention prend effet à sa date de signature par les deux parties et prendra fin le 30 juin 2026 ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.**